



Paris, le

30 NOV. 2011

LE GARDE DES SCAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES

V/Réf. : N°36343/JMD

Monsieur le Contrôleur Général,

Par correspondance en date du 27 octobre 2011, vous m'interrogez sur l'avenir et la situation actuelle du centre pénitentiaire (CP) dit « Camp Est » en Nouvelle-Calédonie que vous avez visité du 9 au 23 octobre 2011.

- S'agissant du devenir du centre pénitentiaire

Le projet initial de reconstruction et d'extension de l'établissement envisagé par l'administration pénitentiaire (AP) consistait en une opération de restructuration du site actuel au cours de laquelle la plupart des bâtiments auraient été démolis et reconstruits. A moyen terme, le schéma directeur permettait d'accroître la capacité de l'établissement pour la porter à 490 places, l'ensemble des travaux pouvant être terminé fin 2016, début 2017.

La réalisation de cette opération sur ce site, dont l'AP est déjà propriétaire, rendait possible la maîtrise du calendrier, qui est un objectif indispensable au vu de l'état actuel de l'établissement pénitentiaire. Les autorisations d'engagement de cette opération avaient été budgétées sur 2012 et la livraison était programmée sur 2016 et 2017.

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 Quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS Cedex 19

Cependant, la mise en place du schéma directeur soulève la problématique de l'obtention du permis de construire dont la délivrance relève de la compétence du conseil municipal de Nouméa. La mairie s'est déclarée défavorable à la réalisation du projet immobilier pénitentiaire sur l'actuelle parcelle.

Le scénario alternatif alors étudié consiste en la délocalisation du centre pénitentiaire sur un autre site, en banlieue de Nouméa.

Le recensement des sites a été confié à la société d'économie mixte en charge de l'aménagement urbain de Nouméa et ainsi que vous le relevez sept lieux ont été répertoriés.

Dans son courrier de transmission reçu le 21 juillet, le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie propose de poursuivre la réflexion sur 3 sites, Nakutakoin, Carrefour et Tina, en rappelant que ce dernier est celui privilégié par le député Gaël Yanno.

Du 1er au 4 novembre 2011, une équipe de l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) s'est rendue sur place pour visiter ces sites. Un rapport sera produit avant la fin de l'année 2011.

- S'agissant du centre pour peines aménagées (CPA)

Dans son courrier du 20 décembre 2010, la mairie de Nouméa avait décidé de surseoir au permis de construire déposé pour la réalisation d'un CPA de 80 places.

Cependant, elle consentait à envisager cette autorisation sous réserve d'un engagement du ministère de la justice et des libertés à relocaliser le centre pénitentiaire.

Le Président de la République, lors de son déplacement sur le territoire le 26 août dernier, a demandé à ce que soit étudiée l'implantation du CP sur un nouveau site.

Toutefois, à ce jour, la mairie de Nouméa n'a toujours pas donné une suite à ce dossier et autorisé la construction du CPA. Une nouvelle démarche va être entreprise dans les tous prochains jours.

- S'agissant de la poursuite des travaux afin de garantir les conditions opérationnelles du site

Depuis 2001, plus de 10 millions d'euros de travaux ont été engagés afin de maintenir en condition opérationnelle le site de « Camp Est ».

Ainsi, en 2010, d'une part, une extension de capacité de 32 places, par l'installation de modulaires, a été réalisée (huit places au centre de semi-liberté et 24 places pour les personnes détenues classées) et d'autre part, un quartier mineurs a été construit et mis en service le 21 juin 2010.

Des travaux ont été réalisés pour la sécurisation du site au cours des deux dernières années. Ils ont consisté à renforcer la sécurité passive (enceinte, mur...) et active (éclairage, installation de caméras, système hyperfréquence...) de l'établissement.

En 2011, des modulaires ont été aménagés afin d'accueillir l'ensemble du service pénitentiaire d'insertion et de probation.

La sécurisation et la réfection du quartier maison d'arrêt des hommes ont également été réalisées.

Par ailleurs, compte tenu de l'état des bâtiments, il a été décidé de rénover des structures de l'ancien quartier maison centrale et de l'ancien quartier mineurs. La mise en service de ces bâtiments, qui sera progressive est prévue de décembre 2011 à mi 2012.

Diverses opérations sont venues compléter ces dispositifs : changement de matériel des cuisines, détection incendie au quartier disciplinaire, câblage pour le passage à la TNT, rénovation de la voirie pour l'allée centrale et goudronnage pour l'accès aux cuisines et au quartier des jeunes détenus, rénovation des logements de fonction.

Enfin, un diagnostic va être réalisé afin de déterminer le prochain programme des travaux nécessaires pour assurer le maintien en condition opérationnelle du centre pénitentiaire de Nouméa pour les années à venir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Contrôleur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Michel MERCIER